

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lourd déficit pour Val-de-Travers sur fond d'inflation et de pertes fiscales

Alors que le bouclage des comptes 2021 s'approchait de l'équilibre, les projections pour 2023 tablent sur un déficit de plus de 5 millions de francs, atténué par plusieurs mesures. Le total des charges atteint 71,5 millions, subissant les effets de l'inflation.



Présentant un déficit de 2,06 millions de francs pour des charges totales de 71,5 millions, le budget 2023 de la Commune de Val-de-Travers s'inscrit dans la ligne des exercices précédents. Ce résultat n'est toutefois atteint qu'après deux opérations conséquentes qui en atténuent l'ampleur : la perspective de vente de plusieurs biens communaux, pour 1,3 million de francs, et celle d'un prélèvement à la réserve de politique budgétaire, pour 2,07 millions, un montant qui correspond à la baisse des recettes fiscales entre ce budget et le dernier exercice bouclé. Celle-ci contribue en grande partie à la détérioration des prévisions et son explication est à chercher dans le changement de propriétaire d'une grande usine pharmaceutique, dont il est par ailleurs heureux de voir le maintien et les projets de développement des activités.

Sans les deux améliorations mentionnées, le déficit aurait dépassé les 5 millions de francs, atteignant un niveau record. D'autres facteurs pèsent sur le budget, dépassant pour certains le cadre communal : le taux d'inflation annuel atteint 3,3 % en Suisse selon le dernier relevé fédéral et les prix de l'énergie se sont envolés de 24,1 %. Ces évolutions se répercutent sur le budget de Val-de-Travers, qui prévoit également une indexation des salaires à hauteur de 1,8 %, le Conseil communal ayant appliqué ici la ligne du Conseil d'Etat.

Péréquation en recul

Les prévisions sont aussi marquées par un recul de la péréquation des ressources de quelque 650'000 francs. Cette diminution s'explique par le fait que le système péréquatif tient compte des trois derniers exercices bouclés ; or, les années 2020 et 2021 avaient vu les recettes de Val-de-Travers augmenter, notamment grâce aux résultats de l'entreprise pharmaceutique précitée.

Le contexte inflationniste a aussi des répercussions fortes sur la population et sur les entreprises. Aussi le Conseil communal reste-t-il convaincu que les collectivités publiques ne doivent pas mettre en œuvre des politiques de repli qui ne feraient qu'accentuer encore les difficultés rencontrées. Le budget 2023 n'est dès lors pas empreint d'austérité, même si l'exécutif a cherché à lui apporter de nombreuses améliorations. Au processus d'optimisation continu se sont ainsi ajoutées plusieurs coupes dans les dépenses, avoisinant les 400'000 francs et ayant un impact jugé acceptable sur les prestations.

Respectant la limite imposée par les mécanismes de maîtrise des finances, le déficit projeté a un impact direct sur le plafond des investissements financés par l'impôt. Celui-ci demandera très certainement des dérogations pour réaliser les projets jugés nécessaires par l'exécutif, qu'ils concernent l'amélioration énergétique des bâtiments, le maintien d'une bonne qualité de vie dans les villages ou l'entretien du patrimoine communal. Parmi les investissements prévus l'an prochain figurent ainsi la rénovation de la piscine

CONTACT | Frédéric Mairy, conseiller communal

Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé

+41 78 892 14 16 | frederic.mairy@ne.ch



des Combes, la poursuite de la généralisation des « zones 30 » dans les villages, un crédit-cadre pour la rénovation des chauffages de plusieurs bâtiments communaux ou encore l'installation de panneaux photovoltaïque sur le hangar des travaux publics.

Amendements annoncés

Le déficit devrait toutefois être atténué par des amendements que déposera le Conseil communal, répercutant des décisions prises aux échelons supérieurs depuis le bouclage du budget. L'enveloppe de subventionnement pour l'exploitation des forêts communales, en lien avec leur fonction de protection, a en effet été élargie pour la période 2020 à 2024 ; une subvention complémentaire provenant de la Confédération et du canton sera ainsi perçue l'an prochain, améliorant de plus de 300'000 francs les prévisions. Le Conseil d'Etat a quant à lui proposé plusieurs mesures de « lutte contre la vie chère », qui, pour l'essentiel, devront être soumises au vote du Grand Conseil en lien avec le budget cantonal. Elles pourraient présenter une amélioration supplémentaire de quelque 270'000 francs pour Val-de-Travers. Si ces changements ne se répercuteront pas tous sur le résultat final, ils auront toutefois pour conséquence bienvenue un relèvement du plafond des investissements, qui s'approcherait du million de francs.

Au-delà de ces améliorations à court terme, il convient aussi de porter le regard à l'horizon du plan financier à quatre ans. Celui-ci rend compte des défis que doit relever Val-de-Travers, tant en regard d'un déficit récurrent que de la hausse de l'endettement, rendue plus sensible encore par celle des taux d'intérêt. Sauf augmentation significative des recettes, à laquelle pourraient y contribuer en partie la compensation des charges géotopographiques et les redevances sur les éoliennes, il s'agira sans nul doute de prendre des mesures plus fortes que celles contenues dans ce présent budget, qui auront un impact direct sur les prestations. Le Conseil communal entend associer étroitement aux réflexions la commission de gestion et des finances, en prolongement d'un travail initié cette année déjà.

Dans l'immédiat, le Conseil communal estime que le budget présenté affiche un déficit acceptable compte tenu de la situation d'ensemble dans laquelle évolue notre commune, mais aussi de sa capacité à l'assumer au vu de sa fortune, supérieure à 50 millions de francs, et de sa réserve de politique budgétaire, dotée encore de 13 millions de francs.

Val-de-Travers, le 1^{er} décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL